



REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2022-26

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

FORMATION CONTINUE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1-7 du 20 août 2020 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de former de manière continue le personnel,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec l'Université Grenoble Alpes une convention de formation intitulée « DIU Construction et coordination des parcours de santé ». La formation a lieu du 1^{er} novembre 2022 au 31 août 2023, pour un montant de 2 310,00€.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le **3 OCT. 2022**

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2022-26 CONVENTION UNIVERSITE GRENOBLE FORMATION CONTINUE

Date de transmission de l'acte : 04/10/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/10/2022

Numéro de l'acte : 22_00067 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20221003-22_00067-CC

Date de décision : 03/10/2022

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle